



CONSIGNES AUX ARBITRES

SAISON 2015-16

Destinataires : Comités Départementaux, Ligues Régionales

Nombre de pièces jointes : 1

- Information**
- Diffusion vers : CDO - CRO – Arbitres**
- Echéance de réponse :**

I. Pas de changement de règles FIBA pour la saison 2015-16

II. Rappel des interprétations de février 2015

Parmi les précisions :

- Art 10 : une faute de n'importe quel défenseur (ex : sur écran ou au rebond) pendant une action de tir laisse le ballon vivant ce qui permet d'accorder le tir.
- Art 16 : si lors d'un tir à 3 points le ballon rebondit au sol ou que lors d'une passe depuis la zone à 3 points le ballon est dévié par un attaquant ou un défenseur dans le panier, le panier compte 2 points.
- Art 16 : une passe depuis la zone à 3 points qui pénètre directement dans le panier compte 3 points.
- Art 18/19-17 : Le tableau d'affichage doit indiquer que le premier temps-mort a été pris dès que le chronomètre de jeu affiche 2:00 dans la 4^{ème} période.
- Art 36-12 : si un joueur revient sur le terrain après avoir été averti de sa 5^{ème} faute, c'est une faute technique "B"
- Art 36-16 : si un joueur non averti de sa 5^{ème} faute revient ou reste sur le terrain, il doit sortir sans sanction après que le jeu a été arrêté sans désavantager l'adversaire.
- Art 38.5 : en cas de disqualification d'un joueur déjà éliminé pour 5 fautes ou d'un membre de banc d'équipe, une faute technique "B" uniquement doit être infligée à l'entraîneur (1LF + possession) et la personne concernée doit être exclue et se rendre au vestiaire ou quitter la salle. Un rapport doit être établi. Marquer "D" dans les cases suivantes.

III. Mises en application des règles 2010 et 2014

Application définitive dans toute la France et toutes les divisions des règles 2010 et 2014 dont l'application a été échelonnée depuis 2010 (nouveaux tracés obligatoires, 1/2 cercle de non charge, distance du tir à 3 points, règle des 14 secondes sur remises en jeu)

½ cercle de non charge

Rappel de la règle : pas de faute offensive à siffler (no call) en cas de charge par un attaquant en l'air sur un défenseur en position légale et en contact avec le ½ cercle (ligne incluse).

L'attaquant doit être au sol, ou le défenseur complètement hors du ½ cercle pour qu'une charge puisse être sifflée.

Distance des tirs à 3 points

- 6.75m en seniors, U20, U18, U17 à tous les niveaux (national, inter région, régional, départemental)
- 6.75m en U15 France + TIC +TIL
- 6.25m en U15 inter région, région et département
- 6.25m en U13 et en dessous

Application de la règle des 14 secondes sur remise en jeu (zone avant)

La règle des 14 secondes sur remise en jeu en zone avant est :

- applicable dans toutes les divisions
- gérée par un OTM en championnats de France sénior
- gérée par l'arbitre pour toutes les autres catégories et divisions (pas d'utilisation du chronomètre des tirs)

Rappel de la règle : lors d'une remise en jeu en zone avant pour une faute ou une violation autre qu'un ballon hors-jeu, le décompte du chronomètre des tirs doit être :

- maintenu au temps restant dans le cas où il est égal ou supérieur à 14
- remis à 14 dans le cas où le temps restant est inférieur à 14 secondes

Note 1 : Quel que soit l'endroit sur le terrain, après un ballon hors-jeu bénéficiant à l'équipe en attaque, le décompte doit se poursuivre là où il s'est arrêté même s'il reste moins de 14 secondes pour tirer.

Note 2 : par décision de la FFBB, la règle des 14 secondes sur rebond offensif est applicable uniquement en Pro A, Pro B, NM1 et LFB.

Exemple 1 :

Il reste 17 secondes pour tirer et l'arbitre siffle en zone avant :

- a) Un ballon hors-jeu avec remise en jeu pour l'équipe en attaque
- b) Une faute avec remise en jeu pour l'équipe en attaque
- c) une violation avec remise en jeu pour l'équipe en attaque

L'arbitre annoncera (ou le chronomètre des tirs affichera) :

- a) 17 secondes
- b) 17 secondes
- c) 17 secondes

Exemple 2 :

Il reste 9 secondes pour tirer et l'arbitre siffle en zone avant :

- a) Un ballon hors-jeu avec remise en jeu pour l'équipe en attaque
- b) Une faute avec remise en jeu pour l'équipe attaquante
- c) Une violation avec remise en jeu pour l'équipe attaquante

L'arbitre annoncera (ou le chronomètre des tirs affichera) :

- a) 9 secondes
- b) 14 secondes
- c) 14 secondes

Annonces verbales des arbitres pour les 24 secondes

Quand il n'y a pas de chronomètre des tirs et que le temps disponible pour tirer est inférieur à 24", les arbitres seront tenus d'annoncer avant la remise en jeu le temps restant disponible pour tirer.

Une annonce verbale "8 secondes" devra être faite par l'arbitre d'une voix forte en cours de jeu lorsqu'il ne restera que 8 secondes pour tirer. Il commencera alors silencieusement le décompte des 8 dernières secondes (cela remplace l'annonce précédente des 10 secondes).

IV. Temps-morts

Le temps d'arrêt de jeu ne doit pas dépasser 60 secondes.

- Après 40 secondes, les arbitres doivent interrompre leur échange et se rendre vers les bancs.
- Après 50 secondes, les arbitres doivent intervenir auprès des bancs pour signaler que le temps-mort est terminé et que les joueurs doivent revenir sur le terrain
- Après 60 secondes, les joueurs doivent tous être sur le terrain et le jeu doit reprendre

V. 8 secondes

Quand il y a un chronomètre des tirs, les arbitres doivent siffler quand l'affichage "16" apparaît.

VI. Remises en jeu rapide jusqu'en U15

Chez les jeunes jusqu'à U15 inclus, pour favoriser le jeu rapide, l'arbitre ne doit plus toucher le ballon lors des remises en jeu en zone arrière sauf après faute, temps mort ou remplacement. Même après un entre deux, la remise en jeu suite à la possession alternée peut se faire rapidement.

Rappel : quelles que soient les catégories et divisions, les arbitres doivent renforcer de la voix leurs communications gestuelles (ex : "balle bleue" en indiquant la direction). Ceci prend toute son importance pour la clarté des décisions sur ces remises en jeu rapides.

VII. Règles spécifiques FFBB 2015-16

Catégories	Taille des ballons	Ligne à 3 points	14 secondes	24 secondes	Remise en jeu rapide en zone arrière*
U13	T6 Masculins T6 Féminins	6,25 m	Sur remises en jeu en zone avant	Par l'arbitre	Oui
U15 (hors	T7 Masculins T6 Féminins	6,25 m	Sur remises en jeu en	Par l'arbitre	Oui

championnats de France – TIC –TIL)			zone avant		
U15 Championnats de France – TIC -TIL	T7 Masculins T6 Féminins	6,75 m	Sur remises en jeu en zone avant	Par l'arbitre	Oui
U17 – U18 – U20	T7 Masculins T6 Féminins	6,75 m	Sur remises en jeu en zone avant	Par l'arbitre	Non
Séniors (Région, Département)	T7 Masculins T6 Féminins	6,75 m	Sur remises en jeu en zone avant	Par l'arbitre**	Non
Séniors - Championnats et Coupes de France (sauf HN)	T7 Masculins T6 Féminins	6,75 m	Sur remises en jeu en zone avant	Par OTM	Non
Seniors Haut-niveau (Pro A, Pro B, NM1, LFB)	T7 Masculins T6 Féminins	6,75 m	Sur remises en jeu en zone avant + sur rebond offensif ***	Par OTM	Non

* l'arbitre ne doit pas toucher le ballon lors des remises en jeu en zone arrière sauf après une faute, un temps-mort ou un remplacement.

** par OTM en pré nationale uniquement, selon le règlement de la ligue

*** matériel 14 secondes adapté obligatoire

VIII. Renforcement des signaux par la voix

Afin de montrer davantage d'assurance et assurer une meilleure communication, l'arbitre doit renforcer d'une voix claire, assurée et non agressive toutes ses communications gestuelles officielles (ex : " Marcher ! Balle bleue !", "Faute! Avant le tir !", "8 bleu ! Obstruction ! 2 lancer-francs !", ...)

- Lâcher immédiatement le sifflet pour pouvoir communiquer rapidement de la voix.
- Pas de discours. Utiliser les mots clés officiels.

IX. Rappel signaux 2014

Avant les remises en jeu en ligne de fond en zone avant, l'arbitre de tête doit siffler après avoir contrôlé si son collègue, les OTM et les joueurs sont prêts. Il ne passera qu'ensuite le ballon à rebond au joueur effectuant la remise en jeu.

Faute près d'une action de tir : pour plus de clarté et réduire les contestations, après avoir levé le poing, l'arbitre doit:

- Ne plus pointer le fautif
- Soit pointer immédiatement le sol de 2 doigts avant le résultat du tir s'il ne doit pas y avoir de lancers-francs
- Soit indiquer immédiatement si le panier est accordé et/ou le nombre de lancers-francs (montrer le nombre de doigts correspondants avec le bras tendu au-dessus de la tête) avant de se rendre à la table

X. Contrôle des tirs

Contrôler valeur du tir, fautes et flopping jusqu'à la fin de l'action de tir avant de contrôler le rebond

Indiquer immédiatement la valeur du tir (2/3 points) tenté sur tous les tirs proches de la ligne à 3 points :

- Pointer le sol immédiatement avec 2 doigts écartés pour un tir à 2 points
- Lever immédiatement 3 doigts bras tendu au-dessus de la tête

Ne pas partir et anticiper sur la contre-attaque tant que le rebond défensif n'est pas assuré

XI. Gestion

- Contrôler vite les bancs pour stopper les débuts de réactions avant qu'elles soient sanctionnables
- Sanctionner immédiatement et sans avertissement les réactions inacceptables
- Rester accessible et ouvert mais éviter de prolonger les arrêts de jeu en se déplaçant pour justifier ses décisions

XII. Désignations CF2

Les désignations CF2 seront désormais faites sur les championnats suivants :

- NM3
- NF1 – NF2
- Coupes de France masculine et féminine
- Championnats de France U 15 et U 18 masculins et féminins - 1^{ère} phase
- Championnats de France U 15 et U 18 masculins et féminins - 2^o phase- groupe A (élite)
- Coupes de France U17

XIII. Groupes Arbitres Elite Jeune

- Suppression du groupe CFJ – plus de convocation au stage de zone
- Création dans chaque ligue d'un groupe d'Arbitre Elite Jeune géré par la ligue
- Ce groupe doit être constitué en priorité
 - d'arbitres potentiels de 23 ans et moins
 - ou de moins de 5 ans d'arbitrage
- Ce groupe doit officier en priorité
 - Les championnats de France U15 et U 18 - 2^o phase- groupe B
 - Les championnats Inter Régionaux U15 - U17 - U20
 - Les Coupes de France U17

XIV. Système d'observation 2015-16

- CF1 – nouvelle fiche d'observation / évaluation avec appréciations sur des critères multiples sans note apparente (fiche type concours CF) et avec appréciation du potentiel
- CF2 – maintien de l'ancienne fiche pour 2015-16

XV. Classement des arbitres CF 2015-16

- Base = moyenne arithmétique sur 100 points
- Prise en compte du potentiel sous forme de points de bonus ajoutés à la moyenne des évaluations

- Maintien des bonus éventuels des stages nationaux dans le classement
- Classement informatique automatique
- Prise en compte de critères annexes (disponibilité, assiduité aux quiz formations continues, ...) pour départager les ex-aequo.

XVI. Désignations Arbitres

- En championnat de France la priorité doit être donnée aux désignations FFBB
- Un arbitre CF doit être disponible pour officier au moins 1 match le samedi ou le dimanche selon les besoins du répartiteur.
- Les indisponibilités doivent être dûment justifiées au moins 35 jours à l'avance.
- Les indisponibilités pour jouer ou coacher ne sont pas recevables pour un arbitre de CF, à moins d'évoluer à un niveau supérieur au niveau d'arbitrage dévolu à l'arbitre.
- Les stages de revalidation de début de saison et réunions de mi-saison sont obligatoires pour arbitres et observateurs.
- Il est rappelé que la CFO n'a pas d'obligation de désignation, surtout pour les arbitres peu disponibles pour officier au niveau requis.

XVII. Division d'application de la e-Marque

Septembre 2015 :

- Tous les championnats de France Jeunes
- Toute la NM3 - NF3

Début Janvier 2016 :

- NM2 - NF2
- Facultatif selon l'engagement pris : Championnats Interrégionaux jeunes : U15 - U17 - U20 garçons

Note : Chaque club doit mettre à jour en août la nouvelle version du logiciel sur son ordinateur. Un tutoriel de la nouvelle version sera mis à disposition.

Les ligues et comités sont autonomes pour choisir les divisions concernées par la e-Marque à leur niveau.

XVIII. Caisse de péréquation

Les arbitres seront payés par la caisse de péréquation FFBB pour les divisions suivantes :

- NM2 – LF2 et NF1
- Tout arbitre non enregistré précédemment doit avoir envoyé un RIB à la FFBB avant le premier règlement à : cfo@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Bruno VAUTHIER Responsable du Service Formation des Officiels	Matthieu SOUCHOIS Directeur du Pôle Formation	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2015-07-02 2 OFFICIELS - Consignes aux arbitres 2015-16 VFIN	